



Près de chez vous

L'annuaire affaires et services

DISQUAIRE



Disquaire implanté à Bordeaux depuis 1996 rachète ou bon prix vos disques vinyles 33 et 45 tours. Je me déplace dans un rayon de 150km.

CONTACT
06.30.92.99.04

LES EXPERTS EN SIMPLICITÉ



Réparation, modernisation et installation de vos volets roulants, stores extérieurs, moussiquaires, portes de garage. Nous vous accompagnons également sur les volets, vœux et la domotique. Demandez votre devis gratuit.

Répar'stores : 06.68.47.37.09 ou sur www.reparstore.com

ACHÈTE PAIEMENT IMMÉDIAT !



MANTEAU DE FOURRURE, SAC À MAIN, BIJOUX OR ET FANTAISIE, MONTRES, PIÈCES DE MONNAIES, VASES, ARGENTERIE, CUVRES, ÉTAINS, MACHINE À COUDRE, PIANO, PENDULES, TABLEAUX, MIROIRS, VASELLES, SCULPTURES etc... Estimation et déplacement GRATUIT. Faites confiance à un professionnel reconnu !

expertisefrancetabloux@gmail.com - Tel : 0656902203 Faites une AFFAIRE CONCLUE !

ANTIQUAIRE ACHÈTE



Tableaux, Bâleaux, Bronzes, Marbres, Argentures, Pendules, Vases, Goff, Dour, Laiterie, Lèvres, Timbres, Instruments de musique, Monnaies anciennes, Meubles etc... Paiement comptant et immédiat. Déplacement et expertise gratuite.

ANT ROCHE stephrocheant@gmail.com 06.11.74.45.84

MONNAIES BILLETS MÉDAILLES ANCIENNES



Collectionneur privé recherche monnaies anciennes OR ARGENT BRONZE de qualité. BILLETS anciens en francs, médailles, livre avant 1700. Cartes géographiques me déplace, estimation gratuite, paiement comptant.

TEL 06 08 58 14 33 mail : jctresca@wanadoo.fr

COLLECTIONNEUR DE VINS



Collectionneur de vins Achète au meilleur prix grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Rhône, Champagne etc. même très vieux. Alcools anciens (Cognac, Armagnac, Whisky, Chartreuse, Rhum, Calvados...)

Déplacements et estimations gratuits. Paiement comptant. Tel: 06.74.16.07.79

PHILATELISTES RECHERCHENT...



Pierre et Patrice philatélistes spécialistes achètent importantes collections de timbres, lettres, cartes postales et archives. Paiement comptant au meilleur cours. Expériences, conseils pour successions, partages, assurances et ventes (voir sur simple demande).

TEL : 06.93.77.66.62 ou 06.26.03.05.61

ANTIQUAIRE ACHÈTE



ou à tout cours, pour meubler maisons bourgeoises et châteaux : tableaux, arts d'Asie, miroirs dorés, bibelots, sculptures bronze et marbre, meubles, bijoux, montres, instruments de musique, violoncelles, montres, pièces or et argent, pates de verre taillé, Dour, cartes postales anciennes. Paiement comptant et immédiat. Expertise gratuite.

CAMPOT ANTIQUES 06.09.79.19.26 campotom@gmail.com

Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques



Commune de Bourcefranc-Le Chapus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 62/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00007 déposé par le GAC MUREAU représenté par M. Mathieu et Nicolas MUREAU sur un projet de reconstruction d'un local à usage de stockage dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° 12500007/186 M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9 h, au lundi 28 juillet 2025, 17 h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mercredis et jeudis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 les mardis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h les vendredis et de 10 h 00 à 12 h 00 les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9 h à 12 h 30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14 h à 17 h 00.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site Internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis de construire.

Commune de Bourcefranc-Le Chapus

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 61/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 068 25 00002 déposé par TEARL LÉGER FRÈRES représentée par M. Julien LÉGER sur un projet de démolition de plusieurs anciens bâtiments et création d'une extension d'un bâtiment existant dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° 12500007/096 M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9 h, au lundi 28 juillet 2025, 17 h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie : de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 les lundis, mercredis et jeudis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00 les mardis, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h les vendredis et de 10 h 00 à 12 h 00 les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbusse 17560 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9 h à 12 h 30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14 h à 17 h 00.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site Internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où ils pourront être consultés pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra autoriser ou refuser la demande de permis de construire.

ACHÈTE VIOLONS MINIMUM 1000 €



Atelier de lutherie achète violons minimum 1000 Euros. Violoncelles minimum 3 000 Euros même en mauvais état. Estimation et déplacement gratuit. Paiement comptant immédiat.

Contactez David 06.45.81.03.03

COLLECTIONNEUR ACHÈTE !



Vieux vins et alcools mêmes inbuvables ! Bourgogne, Bordeaux (tout millésimes), Champagnes, Alcools anciens (Rhum, Cognac...). Débarras de toutes caves. Paiement immédiat.

newjean@quatre@gmail.com Tel: 0686902203 ANTIQUAIRE



PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement
Communes de Le Grand-Village-Plage, Le Château d'Oléron,
Dolus d'Oléron, Saint-Trojan-Les-Bains

Il sera procédé à une enquête publique du lundi 2 juin 2025 au mercredi 2 juillet 2025 inclus, soit une durée de 31 jours, sur les communes de Le Grand-Village-Plage, Le Château d'Oléron, Dolus d'Oléron, Saint-Trojan-Les-Bains, portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le renouvellement de l'autorisation administrative du système d'assainissement des Allantes sur la commune de Le Grand-Village-Plage.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maire d'ouvrage à l'adresse suivante: EAU 17, 131 Cours Gamb., CS 50 517, 17149 SAINTES Cedex - 05 46 92 72 72 - secretariat@eau17.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr/nature/pubs/avis-enquete-publique).

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur, 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous après dépôt au bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00.

Monsieur Alain MORISSET, retraité, Directeur service eaux et assainissement de la communauté d'agglomération, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Grégoire BIRAUD, retraité de l'Armée de l'Air (officier), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier en mairie de Le Grand-Village-Plage (siège de l'enquête), en version électronique en mairie de Le Château d'Oléron, Dolus d'Oléron, et Saint-Trojan-Les-Bains, aux jours et heures habituels d'ouverture au public;

- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous après dépôt au bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00 - sous format numérique sur le site internet de la préfecture: www.charente-maritime.gouv.fr/nature/pubs/avis-enquete-publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuilles non numérotées et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Le Grand-Village-Plage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Le Grand-Village-Plage, 3 Boulevard de la Plage, 17370 Le Grand-Village-Plage. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette même mairie de l'enquête, par message à l'adresse suivante: pref.participation.publique@charente-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Grand-Village-Plage, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Jeu 5 juin 2025 : de 14h à 16h,
Ven 6 juin 2025 : de 9h à 12h,
Mer 12 juin 2025 : de 14h à 16h.

Le commissaire enquêteur recevra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de Le Grand-Village-Plage, Le Château d'Oléron, Dolus d'Oléron, Saint-Trojan-Les-Bains,

- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement

- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime.

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE AU PORT DEPARTEMENTAL DE LA COCHINIERE

Objet : Port d'occupation de la Cochinierie
Avis d'appel à concurrence pour une autorisation d'occupation temporaire du local commercial n°19 de 200 m² situé boulevard du Capitaine LECILLER pour l'activité d'une activité commerciale.

Date limite de réception des dossiers : le lundi 30 juin 2025 à 16h.

Retrait des documents ci-dessous à télécharger sur <http://charente-maritime.fr/infos> : informations officielles/appeils-projets ou auprès des services du port au 05.46.76.42.42 ou port@charente-maritime.fr.

- Avis d'appel à candidature
- Formulaire de demande d'autorisation temporaire

TRIBUNAL DE COMMERCE SAINT NAZAIRE - LA ROCHELLE

LITERIE VALENTIN - RCS 818 789 216

- Commerce de détail de meubles - 6215 avenue des Fourneaux - 17690 ANGOULINS

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire en date du 26/05/2025 a prononcé la liquidation judiciaire ; désigne liquidateur, SELARI Philippe DELAERE et associé en la personne de Me Philippe Delhaye, du Consensus, 101 Docteur Chevrel, CS 30105, 44502 La Baule Cedex. Mer fin à la mission de l'administrateur Cabinet Thevenaz Patrice en la personne de Me Bertrand Manière.

LITERIE VALENTIN - RCS 818 789 216

- Commerce de détail de meubles - 6215 avenue des Fourneaux - 17690 ANGOULINS

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire en date du 26/05/2025 a été prononcé la cession au profit de : SAS OKI (RCS Lille 518 039 282).

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager n° PA 017 058 24 M0001 déposé par M. JULES FRERES représentée par M. Julien LÉGER sur un projet de création d'un parking dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E2500007/086, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbuse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra accorder ou s'opposer à la déclaration préalable.



ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT «LE CANTON MAILLART» A PONT L'ABBE D'ARNOUT (17250) Chemin de Bezes

Les acquéreurs de lots situés dans le lotissement «LE CANTON MAILLART» à PONT L'ABBE D'ARNOUT (17250) Chemin de Bezes, sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée constitutive de l'association syndicale qui aura lieu en l'Hôtel de Mairie Guillaume GERMAIN, Notaire à SAINT-JORCHAIRE (17250), 9 Rue Nationale, le Lundi 30 juin 2025 à 17h à l'effet de débiter sur l'ordre du jour suivant :

- création de l'association syndicale libre du lotissement
- fixation des positions sur charges
- désignation des membres du Syndicat ou Bureau,
- mise en service de l'éclairage public, entretien des espaces verts
- accord des subventions en vue de la cession gratuite des voies à l'Association Syndicale
- demande d'inscription des VRD dans le domaine public
- Questions diverses.

Le Lotissement.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis d'aménager n° PA 017 058 24 M0001 déposé par M. Thierry GILLARDEAU représentée par M. Thierry GILLARDEAU sur un projet de construction d'un parking à l'arrière de la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E25000155/086 M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les mardis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbuse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra accorder ou refuser la demande de permis d'aménager.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 64/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00002 déposé par M. JULIEN LÉGER sur un projet de démolition de plusieurs anciens bâtiments et création d'une extension d'un bâtiment existant dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E2500007/086, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri

Barbuse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra accorder ou refuser la demande de permis de construire.

COMMUNE DE BOURCEFRANC-LE-CHAPUS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application de l'arrêté municipal n° 62/2025 du 2 juin 2025 et en application de l'article L. 121-17 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 017 058 25 00007 déposé par M. GILLES MUREAU représenté par M. Mathieu et Nicolas MUREAU sur un projet de reconstruction d'un local à usage de stockage dans la bande littorale des 100 mètres.

M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers a désigné par décision n° E2500007/086, M^{me} Sylvie DANDONNEAU, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroule en mairie du mercredi 25 juin 2025, 9h, au lundi 28 juillet 2025, 17h, afin de recueillir l'avis du public. Pendant cette période, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h les lundis, mercredis et jeudis, de 9h à 12h30 et de 14h à 16h les vendredis et de 10h à 12h les samedis. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune <http://www.bourcefranc-le-chapus.fr>.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations du public peuvent soit être consignées sur le registre d'enquête, soit adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : Mairie - Place Henri Barbuse - 17500 Bourcefranc-Le Chapus, ou par voie électronique à urbanisme@bourcefranc-le-chapus.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie le mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h30 et le lundi 28 juillet 2025 de 14h à 17h.

A l'expiration de la période d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra dans les délais réglementaires son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Ce rapport sera rendu public par voie dématérialisée sur le site internet de la commune de Bourcefranc-Le Chapus et sur support papier en mairie où il pourra être consulté pendant une période d'une année.

Après réception du rapport et des conclusions, le Maire de la commune de Bourcefranc-Le Chapus, pourra accorder ou refuser la demande de permis de construire.

SARL LCPZ SARL au capital de 5 000 €

Siège social :
10 route des Brandes
17600 MÉDIS
RCS SAINTES n° 978 179 190

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITÉ

L'AGE du 31/10/2024 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de SAINTES.

La Gérance.